



## Délibération du comité syndical Séance du 2 avril 2019

<b>SDE35</b>	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS43603	
35236 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	21
Absents :	17
Quorum :	19
Votants : 21	
Reçu en préfecture	
15/04/2019	
Publication	
15/04/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à onze heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Jean-Claude BELINE et Daniel GUILLOTIN, Vice-présidents ; Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Claude GUERIN, Michel JEULAND, André LATREILLE, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Nadège NOISETTE, et Patrick SAULTIER, délégués titulaires. Jacques BENARD et André BRIZARD, délégués suppléants.

Absents ou excusés : Jean-Luc DUPUY, Loïc GODET, Christophe MARTINS-MARQUES, Vice-présidents, Camille BONDU, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, Robert MONNIER, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques POUPART, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

### Délibération n°20190402\_COM\_18 - Ressources humaines - Validation de l'organigramme 2019 - Information sur les recrutements en cours

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier l'organigramme,  
Vu l'avis du Comité technique lors de sa séance du 1er avril 2019,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne son accord sur les modifications suivantes :

#### Direction des services :

Compte-tenu du départ à la retraite du directeur adjoint, il est proposé d'organiser la Direction autour du Directeur et de 2 directions adjointes.

#### Le Directeur général des services aura sous sa responsabilité :

- Les deux directions adjointes
- Le pôle SIG
- Le pôle informatique
- Le pôle éclairage
- Le pôle énergie-mobilité
- Le pôle communication

#### La première direction adjointe aura sous sa responsabilité :

- Le pôle concession
- Le pôle topographie
- Le pôle études-urbanisme
- Le pôle travaux

#### La seconde direction adjointe aura sous sa responsabilité le pôle moyens généraux.

L'organigramme détaillé est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

  
**Le Président,**  
**Didier NOUYOU**

Organigramme - avril 2019

